

RCS : METZ Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

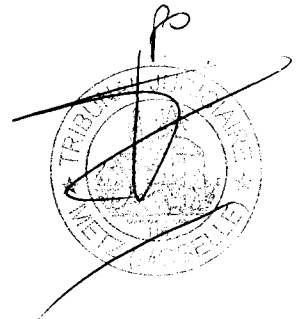
Numéro de gestion : 2008 B 00911 Numéro SIREN : 415 367 150 Nom ou dénomination : SAS MODERNE

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2023 sous le numéro de dépôt 75

Metz, le 6/11/23

Le Greffier

SAS MODERNE
S.A.S. au capital de 616 000,00 €
Siège social : 5, ENTREE SERPENOISE
CENTRE COMMERCIAL SAINT JACQUES
57000 METZ
RCS 415.367.150 METZ



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 01 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le premier octobre à dix heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur WAJSBROT Alain préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 40 402 actions sur les 40 402 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion du président ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport de gestion du président, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Non-Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du président.

Puis, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de :

- La SARL ABEIX, Commissaire aux Comptes titulaire,
- La SARL ABEX, Commissaires aux Comptes suppléant,

Arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, décide de ne pas renouveler ces mandats, la société n'ayant pas dépassé les seuils réglementaires au cours des deux exercices écoulés précédemment.

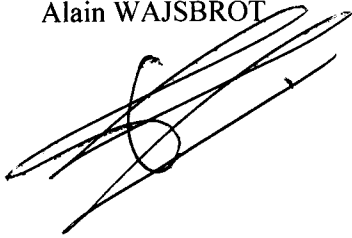
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

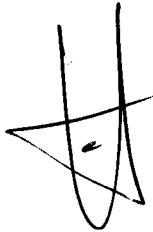
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés.

Le Président

Alain WAJSBROT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Michel WAJSBROT

A handwritten signature in black ink, featuring a large 'M' shape with a horizontal crossbar and a vertical stroke on the right.

La SARL LAMI II

Représentée par Monsieur Michel WAJSBROT

A handwritten signature in black ink, similar to the one above, with a large 'M' shape and a horizontal crossbar.